



Chers cavaliers, chers participants au Jumping de Verbier,

Le Comité d'organisation, en partenariat avec le leader suisse de l'assurance animalière Epona a le plaisir d'offrir à vos chevaux une couverture d'assurance pour toute la durée de la manifestation. Vous trouverez ci-après les informations concernant l'étendue / couverture de l'assurance, les indemnités et les exclusions.

**Etendue et couverture de l'assurance :**

- Frais de traitement vétérinaires et de pension incluant les traitements d'urgence sur le lieu de la manifestation ainsi que les traitements dans une clinique universitaire suisse ou privée suisse à la suite d'accidents et de maladies aiguës.
- Les frais de transport d'urgence par van, camion spécialement ou ambulance pour chevaux spécialement aménagés est compris, à la condition que les chevaux soient accompagnés et surveillés et que toute mesure soit prise pour éviter des complications et des accidents.

**Indemnités :**

- Frais de traitements vétérinaires et de pension à la suite d'un événement assuré : 80 % des frais pris en considération, mais au maximum CHF 5'000.-- par cas. Une franchise unique de CHF 200.— par cas est appliquée.

**Exclusions :**

- Tout ce qui n'est pas spécifié dans l'étendue et couverture de l'assurance, ainsi que les suites et conséquences de tares, défauts et affections qui existaient avant la prise d'effet de l'assurance et les affections des tendons, quelles qu'en soient les causes et conséquences.
- Sont également exclus les cas relevant de la responsabilité civile de tiers, conséquents à des faits de guerre, d'émeutes ou de terrorisme, le vandalisme ainsi que ceux causés par de la maltraitance ou un manque de soins envers l'animal assuré.

**Que faire en cas de sinistre ?**

- En cas d'accident / maladie aiguë survenant lors de la manifestation, avertir immédiatement le vétérinaire officiel sur place.
- Contacter la société Epona soit par téléphone au +41 58 900 78 78 ou par email à [info@epona.ch](mailto:info@epona.ch) afin de déclarer le sinistre dans les 24heures. Lors de la déclaration de sinistre, merci de préciser votre nom, prénom, nom du cheval et son numéro de passeport ainsi que le lieu de l'événement (Jumping Verbier).
- La société Epona gère le dossier de sinistre directement avec le cavalier / propriétaire du cheval assuré selon les clauses et processus en vigueur.

Les conditions d'assurance détaillées seront à disposition sur place au secrétariat. De plus, une personne représentante de la société Epona se tiendra à votre entière disposition pour tout complément d'information le mercredi 16 août.

Avec ce concept novateur (une première en Suisse), le Comité d'organisation et Epona se réjouissent de pouvoir contribuer encore d'avantage au bien être des chevaux et leurs cavaliers.

Cette prestation vous est intégralement offerte par le Comité d'organisation du Jumping de Verbier et la société Epona.